



Max Lagneau, président de la FFGR

Max Lagneau : « Notre but est de faire revivre la Grande remise ! »

Président d'honneur et fondateur de la Fédération française des exploitants de voiture de transport avec chauffeur et Grande remise (FF-EVTC) et président de l'Académie de formation de Lagneau, **Max Lagneau** a récemment créé la Fédération Française des Grandes remise (FFGR), dont il nous explique les objectifs.

VTC World : Pourquoi avoir créé la FFGR en mars 2016 ?

Max Lagneau : Avant 2009, la Grande remise représentait en France 413 entreprises pour 2 000 véhicules. La Commission européenne des ministres des Transports l'avait classé N°1 européen pour ses qualités de prestations de services international haut de gamme en matière de transport de personnes à titre onéreux. Malheureusement, nos entreprises de GR ont été obligées par la loi du 1er janvier 2010 de se convertir en VTC, en s'inscrivant au registre Atout-France sans exigences qualifications professionnelles réelles. Aussi, nous voulons ressusciter et défendre la profession et l'intitulé de Grande remise pour obtenir à nouveau un statut qui lui est propre au sein des VTC.



Il existe déjà des fédérations qui défendent les intérêts de ce que l'on appelait anciennement la Grande remise, pourquoi en créer une nouvelle ?

Ce n'est pas une fédération de plus, mais une fédération qui a pour objectif de rassembler et unir toutes les organisations professionnelles de VTC haut de gamme et/ ou associations françaises ou des territoires limitrophes européennes également représentatives de la profession désireuse de rejoindre des GR de France. Je pense notamment à nos confrères de Monaco ou de Genève, par exemple. Plus nous aurons de poids et pourrons nous faire entendre auprès des instances gouvernementales.

Au sein de la FF-EVTC, vous avez créé un label qualité Grande remise. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Effectivement, la FF-EVTC a créé un label qualité, il y a trois ans. Les entreprises qui souhaitent obtenir doivent répondre à une charte qualité comportant 46 critères qui portent aussi bien sur la société, le système de dispatch des courses, les chauffeurs et les véhicules. Par exemple, les chauffeurs doivent parler au moins une langue étrangère et porter une tenue vestimentaire réglementaire ; la société doit être joignable 24h/24 par la clientèle et ses chauffeurs ; les véhicules doivent présenter un contrôle technique à jour et les sièges doivent être en cuir ou en alcantara, etc. Une fois le questionnaire rempli, il doit être adressé à la FF-EVTC. Si 85% des cases sont cochées, la FF-EVTC envoie un enquêteur vérifier la conformité des réponses avec la réalité sur le terrain. Si le dossier est accepté, l'entreprise se voit décerner le label pour deux ans, avec des pin's pour les chauffeurs, des autocollants à apposer sur les véhicules et des fiches de satisfactions à remettre aux clients en fin de course afin de leur permettre de noter la prestation, s'ils souhaitent.

Combien d'entreprises ont obtenu ce label qualité ?

Environ 150 entreprises réparties sur les 13 régions qui comportent un représentant de la FF-EVTC, ce qui est assez honorable.